

N° 4686³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI

sur l'affectation de l'excédent des recettes de l'exercice budgétaire 1999

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(12.12.2000)

Par dépêche du 7 décembre 2000, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat un amendement gouvernemental au projet de loi sur l'affectation de l'excédent des recettes de l'exercice budgétaire 1999, élaboré par le ministre du Trésor et du Budget. Le projet d'amendement était accompagné d'un commentaire.

L'amendement soumis, qui a pour objet de modifier pour des raisons de techniques budgétaires la répartition des plus-values budgétaires entre le Fonds pour la gestion de l'eau et le Fonds pour la protection de l'environnement et de redresser par ailleurs une erreur matérielle, ne donne pas lieu à observation de la part du Conseil d'Etat.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 12 décembre 2000.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Pour le Président,
Le Vice-Président,
Marcel SAUBER

